

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU
MARDI 21 MAI 2019

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, membres du bureau permanent
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Rudi Seghers, directeur adjoint

Le président ouvre la séance à 13h00

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

A. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES À DOMICILE

1. Centre de services local et services à domicile – Activités du centre de services local

Le bureau permanent approuve le calendrier des activités du centre de services local pour le mois de juin 2019.

B. SERVICE SOCIAL

2. Service social- Visite d'une journée - clients

Le bureau permanente approuve la à Walibi dans le contexte de la participation socioculturelle des groupes cibles vulnérables.

3. Service social - Formation de nettoyage - coopération Groep Intro vzw

Le bureau permanent décide d'organiser une formation sur les techniques de nettoyage pour les groupes cibles vulnérables via Groep Intro vzw.

4. Service social - Accord de coopération Agence d' Intégration - travaux de traduction et interprètes

Le bureau permanent approuve l'accord de coopération avec l'Agence d'intégration dans le contexte des travaux de traduction et des interprètes.

C. POLITIQUE ET ORGANISATION

5. Politique et organisation - Règlement d'ordre intérieur du bureau permanent

Au début de la législature, le bureau permanent élabore un règlement d'ordre intérieur qui prévoit des mesures supplémentaires pour le fonctionnement du bureau permanent.

Le bureau permanent approuve à l'unanimité le règlement d'ordre intérieur des membres du bureau permanent - législature 2019-2024.

6. Politique et organisation – Analyse environnementale interne

Le bureau permanent prend note de l'analyse environnementale interne du CPAS - commune.

D. PERSONNEL

7. Personnel - Job étudiants OCMW - été 2019 - Remplir les places

Le bureau permanent approuve l'interprétation proposée des places pour les étudiants.

8. Personnel - Procédure de sélection aide au nettoyage contrôle du service de nettoyage - réserve d'embauche.

Le bureau permanent approuve la procédure de sélection d'un contrat de 19 heures prévoyant la construction d'une réserve d'embauche.

La réserve pourra à l'avenir être utilisée pour la désignation de contrats de remplacement.

9. Centre de services local et services à domicile – notification des demandes, des annulations et des demandes d'exception

10. Résidence – Attribution d'installations résidentielles: établissement d'une liste d'attente et attribution d'installations de logement

11. Service social – Autre aides

12. Service social – Droit à l'intégration sociale

13. Service social – Droit à l'aide financière équivalent au revenu d'intégration

14. Service social – Centre initiatif d'accueil

15. Service social – Illégaux - Soins médicaux urgents

16. Service social – Emploi, article 60§7

17. Service social – Logement - maisons d'urgence et de transit

18. Service social – Agence Immobilière Sociale

19. Service social – Rap op Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur

Le président du CPAS
Armand Hermans

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 28/05/2019.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'instance de surveillance dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de contrôle administratif général de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.